

Paris, jeudi 24 septembre 2015

Le Pôle d'excellence cyber se structure en association Loi 1901

À l'occasion du colloque international #CyberDefense qui s'est tenu à Paris ce jeudi 24 septembre 2015, le ministre de la Défense, Jean-Yves Le Drian, et le président du Conseil régional de Bretagne, représenté par Bernard Pouliquen, vice-président en charge de la recherche et de l'enseignement supérieur, ont signé les statuts fondateurs de l'association « Pôle d'excellence cyber ». Les dirigeants des 13 premiers grands groupes industriels partenaires étaient également présents pour cette signature : Airbus D&S, Alcatel Lucent, Atos-Bull, Bertin, Cap Gemini Sogeti, DCI, DCNS, EDF, La Poste, Orange, Safran, Sopra-Steria, Thales.

Lancé en février 2014, le Pôle d'excellence cyber – initiative conjointe du ministère de la Défense dans le cadre du Pacte défense cyber et du Conseil régional dans le cadre du Pacte d'avenir pour la Bretagne – a une vocation nationale et un objectif de rayonnement international.

Il a pour mission, au profit du ministère de la Défense et, plus largement, de la communauté nationale cyber, de stimuler le développement de :

- l'offre de formation cyber (initiale, supérieure, continue) et sécuriser ainsi la disponibilité des compétences qualifiées,
- la recherche académique cyber,
- l'offre de services et de produits de confiance,
- la base industrielle et technologique de cyberdéfense, avec une attention particulière portée aux PME-PMI innovantes, y compris à l'export.

Avec une approche résolument pragmatique, horizontale et collaborative, le Pôle d'excellence cyber compte déjà plus de 50 partenaires qui travaillent en réseau, indépendamment de leur taille ou de leur nature (publique ou privée, civile ou militaire). Il regroupe notamment les équipes cyber du ministère de la Défense, les écoles et universités, les laboratoires de recherche, les grands groupes prestataires et Opérateurs d'importance vitale (OIV), les PME ou encore les agences de développement économique.

Avec un intérêt et des sollicitations qui dépassent déjà nos frontières françaises et européennes, le Pôle d'excellence cyber compte à son actif de premières réalisations marquantes. Un accord général de partenariat pour la recherche a ainsi été signé avec 11 institutions, écoles ou universités. 22 formations nouvelles ou ayant intégré la cyber existent désormais, le nombre d'étudiants formés ou sensibilisés à la cyber en Bretagne a augmenté de 40 % et un appel à projets régional a permis de soutenir 11 projets portés par 13 PME innovantes.

Aujourd'hui, la structuration du Pôle d'excellence cyber en « association Loi 1901 » lui donne, au-delà de la structure en elle-même, les outils et les moyens nécessaires à l'accélération de son déploiement, grâce à l'engagement de ses partenaires : dès à présent, 30 millions d'euros minimum sur les 5 prochaines années.